Code postal:



CHARTE D'ENGAGEMENT AU PROGRAMME ECO-ECOLE Année 2011-2012

Votre inscription ne pourra être validée qu'à la condition de renvoyer à l'of-FEEE cette Charte signée par le Chef d'établissement et deux enseignants.

- √ Reconnaissant l'importance au niveau local et planétaire, des enjeux environnementaux définis notamment lors des conférences de Rio et de Johannesburg,
- √ Conscients de notre capacité à préserver les ressources et améliorer la qualité de vie par <u>une gestion</u> concertée des bâtiments scolaires,
- √ Conscients de la nécessité de développer auprès des personnes ou jeunes fréquentant l'établissement scolaire désigné ci-dessous, des programmes et activités pédagogiques conséquents et durables d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- √ Conscients de la nécessité de réaliser cet objectif par le partenariat pour l'atteindre collectivement,
- √ Nous nous engageons ensemble, au niveau qui est le nôtre, à construire et mener à bien le programme ECO-ECOLE coordonné en France par l'office français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (of-FEEE).

Nous, acteurs locaux du projet, nous engageons à :

- √ Impulser dans l'établissement scolaire une démarche d'éducation aux enjeux locaux et planétaires de l'environnement et du développement durable,
- √ Mettre en œuvre <u>la méthodologie en 7 points</u> du programme ECO-ECOLE,
- √ Mettre en place un comité de suivi, structure locale informelle appelée à réunir la direction de l'établissement scolaire, des enseignants, des élèves, des élus locaux, des représentants des personnels intervenant dans l'établissement, des parents d'élèves, des associations locales et des partenaires locaux du projet,
- √ Associer les élèves à la démarche mise en œuvre par le comité de suivi,
- √ Impliquer l'administration scolaire et l'équipe enseignante pour doter ce projet d'un volet pédagogique fort,
- ✓ Impliquer dès que possible l'administration communale ou l'organisme de gestion dans le comité de suivi, par l'intermédiaire du maire ou de son représentant (ou du conseil d'administration pour les établissements privés), et à valoriser les avantages qu'elle en retirera en terme d'image et d'économies budgétaires notamment,



















- √ Concevoir et réaliser dans l'établissement scolaire des activités éducatives à partir d'un thème annuel fédérateur,
- √ Mettre en œuvre des actions locales concrètes et significatives, sur la base des propositions issues du travail des élèves, et en concertation avec l'ensemble des partenaires communaux et locaux,
- √ Utiliser les bâtiments et infrastructures scolaires comme des outils pédagogiques au service de l'éducation à l'environnement et au développement durable,
- √ Réaliser des améliorations concrètes de ces bâtiments et infrastructures scolaires et de leur gestion, dans un sens plus favorable à l'environnement et développement durable (économies d'énergie et d'eau, meilleure gestion des déchets, de la restauration scolaire, aménagement de l'espace...),
- √ Traiter successivement les thèmes prioritaires du programme ECO-ECOLE, tant sur le plan des actions sur les lieux de vie qu'au niveau des activités pédagogiques, en <u>consacrant une année scolaire à chaque thème.</u>

Nous nous engageons également à respecter les dispositions techniques nécessaires au bon fonctionnement du programme et notamment à :

- √ Reconnaître au Comité National de Pilotage du programme ECO-ECOLE un rôle de garant souverain du label, de sa cohérence nationale et internationale, et de l'application de la présente Charte, incluant le droit, en cas de manquements graves aux engagements pris, de recourir à la suspension du label,
- √ Fournir tous les éléments d'information utiles au Jury et au Comité National de Pilotage.

L'of-FEEE et ses partenaires s'engagent par ailleurs à :

- √ Fournir à l'établissement scolaire un manuel d'accompagnement contenant :
 - la méthodologie de mise en œuvre du programme ECO-ECOLE,
 - des outils de diagnostic environnemental et des questionnaires adaptables,
 - des documents pédagogiques relatifs aux six thèmes prioritaires,
 - des fiches d'activités,
- √ Offrir un contact permanent pour aider les acteurs locaux à réaliser leurs objectifs,
- √ Apporter l'expertise d'un vaste réseau de spécialistes de l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- √ Faciliter, par une lettre d'information et un site Internet, les échanges de bonnes pratiques entre les participants,
- √ Garantir le niveau d'engagement des établissements labellisés,
- √ Promouvoir le label en France et à l'étranger et donc à valoriser les établissements labellisés,
- √ Tout mettre en œuvre pour soutenir, valoriser et diffuser largement les initiatives et les actions des ECO-ECOLES.

<u>Les signatures du directeur de l'établissement et de deux enseignants</u> sont obligatoires pour demander à participer à Eco-Ecole. La Charte sera ensuite progressivement signée par les nouveaux membres du comité de suivi.

Nom de l'école ou de l'établiss	sement :	
Commune:		Code postal :
Date :/ 20		
Le directeur ou le chef d'établ	lissement :	
M. ou Mme	·······	
Pour l'équipe pédagogique :		
M. ou Mme	, enseignant(e),	
M. ou Mme	, enseignant(e),	
NON OBLIGATOIRES POUR	L'INSCRIPTION :	
	nstitution gestionnaire des bâtiments scol nseiller Général ou Régional, Conseil d'A	
M. ou Mme	, fonction :	
Pour les élèves :		
M. ou Mlle	, représentant(e) des élèves	,
M. ou Mlle	, représentant(e) des élèves	,
Pour les parents d'élèves :		
M. ou Mme	, représentant(e) des parent	ts d'élèves,
M. ou Mme	, représentant(e) des parent	ts d'élèves,

Pour les personnels non pédas	gogiques de l'école ou de l'établissement :	
M. ou Mme	, fonction :	
M. ou Mme	, fonction :	
Autres partenaires du projet :		
M. ou Mme	, fonction :	
Organisme :		
M. ou Mme	, fonction :	

Au nom des membres du Comité National de Pilotage d'ECO-ECOLE :

Organisme:

Most-

Bernard MANTIENNE, Président de l'of-FEEE

